



QUI PEUT SE FAIRE VACCINER ?

- Les personnages âgés de + de 60 ans
- Les femmes enceintes à partir du deuxième trimestre de la grossesse
- Les personnes atteintes d'une pathologie à haut risque sans limite liée à l'âge :
 - o Trisomie 21
 - o Cancers ou maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie
 - o Les patients sous dialyse
- Les personnes âgées de plus de 50 ans suivies pour une pathologie chronique en particulier :
 - o l'obésité (IMC >30)
 - o la BPCO et l'insuffisance respiratoire
 - o l'hypertension artérielle compliquée
 - o l'insuffisance cardiaque
 - o le diabète (de type 1 et de type 2)
 - o l'insuffisance rénale chronique
- Le personnel éducatif de Mayotte âgé de plus de 50 ans
- Les personnes (aide à domicile, associations...) en contact avec des patients à haut risque (sur indication de l'ARS)
- Les agents des entreprises d'utilité publique ou en contact direct avec la population, après accord de l'ARS
- L'ensemble des professionnels de santé (libéraux, hospitaliers, médico-social et des collectivités territoriales) quel que soit l'âge
- Les professionnels travaillant dans le secteur de la santé et dans le secteur médico-social
- Les personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge